

Thème 3 – L'Union européenne et la France dans le monde (13-14 h)

Question	Mise en œuvre
Les territoires de l'Union européenne	L'Union européenne : frontières et limites, disparités et inégalités socio-spatiales. Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale (étude de cas).
L'Union européenne et la France dans la mondialisation	L'Union européenne, acteur et pôle majeurs de la mondialisation. La présence française dans le monde. Un territoire d'intégration de la France et de l'Union européenne au monde au choix : <ul style="list-style-type: none"> - Paris ville mondiale ; - une façade maritime mondiale : la « Northern Range ».

(BOEN n°8 du 21 février 2013)

Sens général du thème en classe de première S

Le thème 3 « L'Union européenne et la France dans le monde » regroupe six des dix items de mise en œuvre des thèmes 3 et 4 du programme des classes de premières ES/ L. Associées différemment, **ces items ne forment plus que deux questions au lieu de quatre**. Le programme préconise de leur consacrer **13 à 14 heures** (évaluation comprise), c'est-à-dire approximativement la moitié de l'horaire attribué aux thèmes 3 et 4 en séries ES/L : **l'approche devra donc être différente**.

Problématique générale du thème

Quelles sont les spécificités des territoires de l'Union européenne et quel est le rôle de cette association d'États et de la France dans la mondialisation ?

Articulation des questions avec le thème

En regroupant deux thèmes du programme des séries ES/L, le programme de la classe de première S invite à resserrer l'étude sur la situation et le rôle de l'Union européenne et de la France par rapport au reste du monde dans le contexte de la mondialisation.

Le thème 3 comprend **deux questions** qui s'enchaînent logiquement.

- Dans un premier temps, il s'agit de s'interroger sur les spécificités des territoires de l'UE, y compris de ses territoires ultramarins par rapport au reste du monde.
- Dans un second temps, l'étude porte sur le rôle et le poids de l'UE et de la France dans le processus de mondialisation.

Propositions pour la mise en œuvre

1. Les territoires de l'Union européenne (6 à 7 heures)

On peut attribuer entre **6 et 7 heures** à cette question (évaluation comprise), soit la moitié de l'horaire dévolu à l'ensemble du thème.

Elle reprend deux intitulés de la mise en œuvre du thème 3 du programme des premières ES/ L, mais leur formulation différente et leur association impliquent une autre approche.

Problématiques de la question

- Quelles sont les spécificités des territoires de l'Union européenne ?
- Quelles conséquences ces spécificités ont-elles sur son intégration au monde ?

Orientation pour la mise en œuvre

L'étude de « **L'Union européenne : frontières et limites, disparités et inégalités socio-spatiales** » peut mobiliser **quatre à cinq heures de cours** (évaluation comprise). Elle nécessite en effet de manier des notions complexes et recouvre de forts enjeux politiques et sociaux.

Elle porte sur une caractéristique majeure de l'Union européenne : celle-ci est une association d'États aux niveaux de développement disparates et qui restent indépendants. Sa dynamique d'élargissement augmente son poids dans le monde mais aussi les disparités et les inégalités socio-spatiales qui l'affaiblissent dans un contexte de crise économique, politique et institutionnelle. **L'intitulé « frontières et limites »** amène à montrer que l'UE est le résultat provisoire d'élargissements successifs, d'une construction inachevée et que ses frontières sont affectées de mutations.

Dans une première partie, on analyse les limites de l'Union européenne, ce qui offre l'occasion de retravailler des repères acquis au collège. Elles sont provisoires : pour comprendre les débats sur les candidatures actuelles de nouveaux États, il faut s'interroger rapidement sur l'identité européenne dont la définition ne fait pas consensus.

On montre ensuite que **les frontières connaissent une triple évolution**. Si elles se sont multipliées du fait d'un morcellement récent en États de plus en plus nombreux, elles ont aussi tendance à s'effacer sous l'effet de l'action des structures communautaires et d'une ouverture à la fois interne et sur le monde. Mais, puisque tous les États n'adhèrent pas aux structures communautaires et que l'Union européenne n'est pas totalement ouverte, elles n'ont pas disparu. Enfin, la conception de la frontière a changé puisque celle-ci ne joue plus le même rôle qu'auparavant (entrées dans un État par un aéroport, contrôles des flux ailleurs qu'aux points d'entrée sur le territoire...).

L'étude des inégalités et disparités socio-spatiales de l'Union européenne doit être réalisée à l'échelle continentale. Elle débouche, comme pour les classes de ES/ L, sur un **croquis** mettant en relief le gradient Ouest/Est et, à l'Ouest, les auréoles d'inégal développement. Les limites de la politique structurelle dans un contexte de crise sont évoquées mais on se garde de développer ses composantes.

La deuxième entrée de la question, « **Le développement d'un territoire ultramarin : entre Union européenne et aire régionale** » doit être mise en œuvre à partir d'une **étude de cas** qui n'est pas suivie, contrairement à ce qui est préconisé en classes de ES/L, par une entrée générale. **Deux à trois heures** de cours, évaluation comprise, peuvent être attribuées à cette étude.

Quelle étude de cas choisir ?

Pour la définition des territoires concernés, on peut se reporter à la fiche d'accompagnement du programme des classes de premières ES/L, « Les territoires marins et leur développement », qui donne aussi des pistes pour le choix de l'étude de cas. Cependant, l'absence d'entrée plus générale implique de pouvoir en dégager nettement les points suivants lors de l'étude du territoire ultramarin choisi :

- l'éloignement de la métropole et de l'Union européenne et ses conséquences ;

- les caractéristiques démographiques, économiques et sociales qui distinguent le territoire ultramarin des autres territoires de l'Union européenne ;
- les atouts que ce territoire constitue pour la métropole et l'Union européenne ;
- les modes d'insertion de ce territoire dans l'aire régionale à laquelle il appartient.

Comment mettre en œuvre cette étude de cas ?

La fiche destinée au traitement du programme des classes ES/ L donnent les indications nécessaires à la mise en œuvre de l'étude de cas.

Elle peut inclure la construction d'un **croquis ou d'un schéma** exprimant comment les relations entre le territoire ultramarin et l'Union européenne influent sur son organisation spatiale.

Capacités et méthodes : un exemple

Maîtriser des repères chronologiques et spatiaux	
Changer les échelles et mettre en relation	Repérer un lieu ou un espace sur des cartes à échelles ou systèmes de projection différents.

*L'analyse du développement du territoire ultramarin, « entre Union européenne et aire régionale », choisi en étude de cas se prête fort bien à une **approche multiscalaire** : localisation à différentes échelles et sur des projections différentes, organisation spatiale s'expliquant grandement par les relations avec la métropole, territoire en marge de l'Union européenne mais îlot de prospérité dans l'aire régionale. On peut se référer à la fiche d'accompagnement du programme de premières ES/L intitulée « Le jeu des échelles dans le programme de géographie de première »*

2. L'Union européenne et la France dans la mondialisation (6-7 heures)

La question est à traiter en **6 à 7 heures** (évaluation comprise), soit, pour chacun des items de la mise en œuvre, approximativement le même temps qu'en premières ES/ L.

Les propositions de démarches des fiches d'accompagnement dédiées aux programmes de premières ES/L restent donc pertinentes. Cependant, la nouvelle organisation du thème nécessite de faire davantage de lien entre les trois entrées pour leur donner sens.

Problématiques de la question

- Quel est le rôle et la place de l'Union européenne dans la mondialisation ?
- Quelle présence de la France dans le monde ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un territoire européen fortement intégré au monde ?

Orientations pour la mise en œuvre

Les trois entrées successives permettent de mesurer le poids de l'Union européenne et de la France dans la mondialisation et d'expliquer, en **trois temps**, son intégration au monde, chacun correspondant à une échelle différente :

- montrer en quoi l'Union européenne est un centre d'impulsion de la mondialisation ;
- caractériser plus précisément la présence française dans le monde ;
- à une échelle plus grande, expliquer le rôle et le fonctionnement d'un territoire fortement intégré dans la mondialisation.

L'Union européenne, acteur et pôle majeur de la mondialisation

L'approche est globale et repose sur l'analyse de planisphères thématiques permettant de repérer les caractéristiques qui font de l'Union européenne un pôle et un acteur majeurs de la mondialisation. On peut se référer aux indications de la fiche d'accompagnement du programme de premières ES/ L « L'Union européenne dans la mondialisation ».

La présence française dans le monde

On peut là aussi se référer à la fiche d'accompagnement du programme de premières ES et L « La France dans la mondialisation » et organiser la démonstration autour de **trois points** : une approche globale portant sur les formes de la présence territoriale française sur la planète, l'étude de l'attractivité et du rayonnement de la France, l'évocation des limites et des freins à la présence de la France dans le monde.

L'analyse de l'attractivité et du rayonnement de la France peut se référer davantage à l'attractivité touristique, qui n'est plus une entrée spécifique, et sur le rôle de Paris si cette ville mondiale n'est pas choisie en étude de cas pour aborder le territoire d'intégration.

Un territoire d'intégration de la France et de l'Union européenne au monde

Cette entrée est à traiter à partir d'une étude au choix parmi les deux proposées : « Paris ville mondiale » ou « une façade maritime mondiale : la « Northern Range ».

Toutes deux étant communes avec le programme de premières ES/ L, les fiches d'accompagnement qui leur sont consacrées restent pertinentes : « La France dans la mondialisation » et « L'Union européenne dans la mondialisation ».

L'approche doit cependant tenir compte de l'intitulé spécifique au programme de S : « un territoire d'intégration ». Il s'agit donc de montrer en quoi la « Northern Range » ou Paris contribue à l'ouverture de la France et de l'Union européenne sur le monde. Cela suppose de présenter les relations que Paris ou les ports de la façade maritime entretiennent avec le monde mais aussi avec la France et le reste de l'Union européenne.

Capacités et méthodes : un exemple

Maîtriser des outils et méthodes spécifiques	
<i>Organiser et synthétiser des informations</i>	<i>Décrire et mettre en récit une situation historique ou géographique.</i>

Le professeur peut faire travailler ses élèves sur la description et la mise en récit d'une des situations géographiques étudiées. Il peut, par exemple, leur faire transcrire en un texte les données des cartes thématiques sur la place de l'Union européenne ou la présence française dans le monde

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- S'écarter du fil conducteur de l'intitulé du thème en négligeant sa dernière partie et traiter des territoires étudiés sans prendre en compte leur insertion dans le monde.
- Négliger les dimensions spatiales de la question sur les territoires de l'Union européenne en développant les données historiques et institutionnelles.
- Axer l'étude de la France dans la mondialisation sur les seuls aspects territoriaux de sa présence dans le monde.

Pour aller plus loin

Deux ouvrages peuvent fournir un éclairage sur l'approche globale du thème :

- L..Carroué, D.Collet, C.Ruiz, *L'Europe*, Bréal, 2009.
- M. Foucher, *Europe, Europes, La Documentation photographique* n°8074, 2010.

Des références bibliographiques plus précises sont proposées dans les fiches d'accompagnement du programme de premières ES/ L : « De l'espace européen aux territoires de l'Union européenne », « Les territoires ultramarins de l'Union européenne et leur développement », « L'Union européenne dans la mondialisation », « La France dans la mondialisation ».